



FR

CONSEIL DE DIRECTION
88^{ème} session
Rome, 20-23 avril 2009

UNIDROIT 2009
C.D. (88) 3 b)
Original: anglais
mars 2009

**Point n° 5 b) de l'ordre du jour: Garanties internationales portant
sur des matériels d'équipement mobiles – Avant-projet de Protocole
portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux**

(Note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Mesures prises et à prendre en vue de la reprise des travaux et de l'achèvement rapide des négociations internationales sur l'avant-projet de Protocole</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Voir para. 15, ci-dessous</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programme de travail 2006-2008</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Élevé</i>
<i>État</i>	<i>Achèvement prévu fin 2010 / début 2011</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2008 – Étude LXXIIJ – Docs. 14 et 15; Mise en oeuvre du Plan stratégique (C.D. (87) 6, pp. 4/5 et 14); Rapport annuel 2008 (C.D. (88) 2)</i>

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

1. On trouvera dans le *Rapport annuel 2008* le compte-rendu des progrès importants réalisés dans l'avancement des travaux du Comité pilote d'UNIDROIT constitué par l'Assemblée Générale à sa 61^{ème} session (Rome, 29 novembre 2007) avec tâche d'élaborer un consensus autour des conclusions provisoires auxquelles était parvenue la réunion des Gouvernements et du secteur commercial (New York, 19/20 juin 2007).

2. La présente Note sera en conséquence centrée sur les problèmes qui restent à résoudre dans le cadre du Comité pilote de façon à permettre une reprise rapide du processus de consultation intergouvernementale en vue d'achever à brève échéance le projet.

**PRINCIPAUX PROBLEMES A RESOUDRE EN VUE DE PERMETTRE UNE REPRISE RAPIDE
DU PROCESSUS DE CONSULTATION INTERGOUVERNEMENTALE**

3. Avant de passer en revue les problèmes restant à résoudre, il convient tout d'abord de souligner les points forts du processus au sein du Comité pilote.

4. En premier lieu, et reflétant la très forte participation des Gouvernements du monde entier dans le Comité d'UNIDROIT d'experts gouvernementaux, toutes les nations qui ont un rôle clé dans les activités spatiales soutiennent pleinement les travaux du Comité pilote, ce dont témoigne en particulier le fait que le Gouvernement de l'Allemagne ait souhaité inviter la réunion de lancement de ce Comité à Berlin, et que l'Agence spatiale européenne ait décidé de tenir à Paris la prochaine réunion du Comité. Deuxièmement, nonobstant les tentatives renouvelées de certains opérateurs importants de satellites visant à détourner le Comité de l'objectif qu'il s'était fixé, le Comité pilote a attiré la participation active d'un échantillonnage représentatif des différents secteurs des communautés financières et commerciales de l'espace, comme le fait que la Commerzbank ait invité la réunion du sous-comité du Comité pilote sur les mesures en cas d'inexécution concernant les composants qui s'est tenue dans ses prestigieux bureaux de représentation à Berlin et que le Crédit Agricole S.A. tiendra dans ses locaux deux des trois réunions du Comité pilote qui auront lieu à Paris, ainsi que la réunion très importante du Sous-comité sur le service public. Troisièmement, le processus de préparation d'une version alternative de l'avant-projet de Protocole donnant effet aux conclusions provisoires auxquelles est parvenue la réunion susmentionnée de New York qui sera rendue disponible, parallèlement au texte actuel, lorsque le Comité d'experts gouvernementaux se réunira à nouveau, a fait l'objet de commentaires largement positifs des Gouvernements et des représentants des communautés financières et commerciales internationales de l'espace membres du Comité pilote, ce qui est de bon augure pour sa réception par l'ensemble de ces milieux.

5. L'un des premiers problèmes à résoudre est celui de trouver le meilleur contrepois aux efforts résolus des trois opérateurs leaders de satellites de faire barrage au projet afin de protéger, selon les termes mêmes d'un représentant clé des communautés financières et commerciales internationales de l'espace qui a jusqu'ici soutenu activement les travaux du Comité pilote, leur position d' "oligopole". Or l'un des objectifs fondamentaux du projet est de répondre aux attentes légitimes de ceux dans le monde qui auront le plus à gagner d'une disponibilité accrue des services basés dans l'espace – notamment les pays en développement –, et de ceux qui tireront le meilleur avantage d'un accès facilité à un financement moins coûteux des investissements dans l'espace – en particulier les petits opérateurs et les sociétés *start-up* –, ce à quoi vise précisément l'extension au financement commercial de l'espace du régime instauré par la Convention du Cap du financement garanti par un actif.

6. Un problème important à régler est la façon dont le futur Protocole devrait traiter la question controversée de l'équilibre à réaliser entre l'exercice par le créancier de ses recours en vertu de la Convention du Cap telle qu'elle s'applique aux biens spatiaux d'une part, et les besoins d'un Gouvernement ou d'une autorité publique d'assurer la continuité d'un service public fourni par un bien spatial, malgré la défaillance du débiteur, d'autre part. Le Comité pilote a été d'avis qu'il ne serait pas profitable de s'engager dans un débat politique sur les différentes solutions qui pourraient être adoptées en la matière. De l'avis du Comité pilote, ce débat devrait être réservé au Comité d'experts gouvernementaux; ou mieux encore, à un Sous-comité qui pourrait proposer des solutions à ce problème, susceptibles de recueillir un large consensus au sein du Comité d'experts gouvernementaux. En particulier, une solution qui avait été évoquée à la 87^{ème} session du Conseil par le Professeur Carbone et avait été formellement présentée par Finmeccanica, serait examinée attentivement par le Sous-comité en vue des réunions de Paris et durant celles-ci, comme solution

alternative possible aux options qui se sont présentées pour l'article XVI(3) de l'avant-projet de Protocole.

7. L'une des questions qui s'étaient fait jour dans les conclusions de la réunion des Gouvernements et des milieux commerciaux tendant à privilégier la restriction du champ d'application de l'avant-projet de Protocole en vue de faciliter le prompt achèvement du projet était celle de savoir si les composants qui ne sont pas de très grande valeur devraient être couverts, notamment compte tenu des implications au regard de la prééminence de l'application du droit national et du coût de l'inscription dans le futur Registre international. À sa réunion de lancement, le Comité pilote a été saisi d'une proposition visant à limiter l'exercice des recours prévus par la Convention du Cap telle qu'elle s'applique aux biens spatiaux par un créancier titulaire d'une garantie internationale portant sur la globalité d'un bien spatial (en règle générale, le satellite lui-même ainsi que tous les éléments sans lesquels il ne pourrait pas fonctionner mais sans les composants pouvant faire l'objet d'une identification séparée) lorsque ces recours porteraient atteinte aux droits d'un autre créancier solvable, titulaire d'une garantie internationale sur un composant séparément identifiable physiquement ou fonctionnellement¹ lié au bien spatial global. Le Sous-comité constitué par le Comité pilote pour réfléchir à cette question a conclu à la pertinence de cette proposition, mais seulement pour les composants séparément identifiables qui sont physiquement liés au bien spatial. Cela a conduit le Sous-comité à recommander au Comité pilote de réexaminer l'opportunité même d'inclure les composants dans le champ d'application de l'avant-projet de Protocole.

8. L'une des tâches intersessions décidées par le Comité d'experts gouvernementaux à sa deuxième session (Rome, 26-28 octobre 2004) était l'examen des caractéristiques du futur système international d'inscription pour les biens spatiaux. Un Sous-comité a été constitué à cet effet, qui a été chargé de travailler par échanges électroniques. Malgré la mise à disposition d'un forum spécial sur le site Internet de l'Union internationale des télécommunications, la participation aux travaux du Sous-comité a été décevante, et les quelques réponses reçues, notamment concernant l'opportunité d'inclure dans le champ d'application de l'avant-projet de Protocole des composants dont la valeur n'est pas nécessairement élevée, ont été déferées aux autres travaux intersessions. La principale question soumise au Sous-comité ayant été le critère d'identification approprié pour les biens spatiaux, elle a ensuite été reprise par le Comité pilote. Bien que ce dernier ait beaucoup avancé sur ce problème à sa réunion de Berlin, il est évident qu'il demande à être réexaminé par le Sous-comité de façon approfondie, tout comme les autres questions qui lui avaient été soumises. Le Secrétariat envisage d'organiser une réunion du Sous-comité immédiatement avant la prochaine session du Comité d'experts gouvernementaux.

9. Un problème majeur dérivant du retard pris par le projet tenait au fait que de nombreuses personnes clés participant aux travaux avaient changé de fonctions, ce qui avait fort compliqué les efforts du Secrétariat visant à réactiver le projet au cours des dernières années. Les progrès accomplis devaient beaucoup à l'efficace collaboration d'un jeune juriste, M. D.A. Porras, aux côtés du membre du Secrétariat chargé du projet, grâce à un financement de la *U.K. Foundation for International Uniform Law* et de l'Association internationale du barreau, pour la préparation de la documentation et le suivi des échanges avec les très nombreuses personnes impliquées dans le projet, ce qui laissait le membre du Secrétariat en question plus disponible pour travailler au rétablissement des contacts nécessaires. Toutefois le financement du poste de M. Porras viendra à expiration le 28 février 2009 et malgré les meilleurs efforts du Secrétariat, les financements obtenus auprès des généreux donateurs que sont la *U.K. Foundation* et l'Agence spatiale allemande permettent à ce jour seulement de couvrir le poste pour les six prochains mois.

¹ Les termes "composant fonctionnellement lié" se réfèrent aux biens spatiaux séparés mais travaillant ensemble pour exécuter une fonction commune.

ETAPES SUIVANTES DES TRAVAUX

10. Ainsi que cela est indiqué dans le *Rapport annuel 2008*, les prochaines étapes des travaux sur le projet sont les suivantes: 1 - le lancement par le Secrétariat des travaux du Sous-comité sur le service public, avec un document de base préparé par M. D.J. Den Herder, membre du Comité pilote –, ce Sous-comité devant échanger par la voie électronique – et l'envoi des invitations pour une réunion de ce Sous-comité; 2 - un séminaire destiné surtout aux opérateurs qui avaient marqué leurs inquiétudes à l'égard de l'orientation prise par le projet au sein du Comité pilote visant à permettre d'établir un dialogue direct avec les membres de celui-ci; et 3 - la deuxième réunion du Comité pilote. Ces différentes réunions, comme on l'a dit plus haut, se tiendront à Paris, probablement durant trois jours et demi à partir du 11 mai 2009, sous réserve de confirmation (au 19 février, date de rédaction du présent document) du Secrétariat après réception d'un certain nombre de réponses des participants.

11. Les Gouvernements de l'Allemagne et des États-Unis d'Amérique préparent actuellement une proposition d'un article IX(4) révisé de l'avant-projet de Protocole reflétant l'accord auquel est parvenu le Sous-comité sur les composants. Lorsque cette proposition sera prête, elle sera intégrée dans la deuxième version alternative de l'avant-projet de Protocole que préparent MM. J.M. Deschamps (Canada) et Sir Roy Goode (Royaume-Uni), pour le compte du Comité pilote. La deuxième version alternative sera communiquée pour commentaires aux membres de ce Comité, en vue de la réunion du Comité pilote à Paris. Les conclusions auxquelles parviendra le Sous-comité sur le service public seront directement déférées à la réunion.

12. Sur la base des conclusions qui se dégageront des réunions de Paris et qui seront reflétées dans la deuxième version alternative amendée de l'avant-projet de Protocole, le Secrétariat devrait proposer, en consultation avec M. Marchisio (Italie), Président du Comité d'experts gouvernementaux et du Comité pilote, qu'une décision soit prise aussitôt après relativement à l'opportunité de réunir le Comité d'experts gouvernementaux à Rome à la fin de 2009. L'idée serait de soumettre au Comité d'experts gouvernementaux à cette occasion tant le texte de l'avant-projet de Protocole résultant de la dernière session du Comité d'experts gouvernementaux que la version alternative qui aura été entérinée par le Comité pilote à Paris.

13. Le Secrétariat pense que les efforts opiniâtres au cours des dernières années pour assurer l'adhésion des Gouvernements et des communautés financières et commerciales internationales de l'espace ont permis de remettre le projet sur les rails, avec les meilleures perspectives que les problèmes clés encore en suspens soient résolus aux réunions de Paris, ce qui permettra de reconvoquer le Comité d'experts gouvernementaux à la fin de 2009 et d'achever le projet à une Conférence diplomatique pouvant se tenir soit fin 2010, soit début 2011. Il se permet de rappeler à ce sujet la déclaration du représentant de la Fédération de Russie à la 60^{ème} session de l'Assemblée Générale (Rome, 1^{er} décembre 2006), indiquant que son Gouvernement envisageait favorablement de tenir sur son sol la Conférence diplomatique en cas d'aboutissement des travaux préparatoires, ainsi que la déclaration d'intérêt formulée par le Directeur général du Registre international pour les biens aéronautiques à l'égard de la gestion du futur Registre international pour les biens spatiaux; ces deux éléments qui sont au nombre des questions cruciales pour le succès du futur protocole se trouvent donc d'ores et déjà assurés.

14. Le Secrétariat estime en conséquence que la priorité est de maintenir élevé l'intérêt suscité par la constitution du Comité pilote, tout d'abord en consolidant l'alliance d'intérêts que ce forum a vu se constituer entre les Gouvernements des principales nations engagées dans les activités spatiales et les représentants clés des différents secteurs des communautés financières et commerciales internationales de l'espace, et deuxièmement en assurant que le fruit des travaux en cours, à savoir la version alternative de l'avant-projet de Protocole en préparation au sein du

Comité pilote, puisse recueillir un large soutien de l'ensemble de la communauté internationale, telle qu'elle se trouve représentée au sein du Comité d'experts gouvernementaux, de façon que le projet de Protocole qui en résultera puisse être soumis à une Conférence diplomatique pour son adoption selon le calendrier indiqué plus haut.

ACTION DEMANDEE

15. *Le Secrétariat invite en conséquence le Conseil, sous réserve que les réunions de Paris remportent le succès escompté, à l'autoriser, en consultation avec le Président du Comité d'experts gouvernementaux et du Comité pilote, à reconvoquer le Comité d'experts gouvernementaux à la fin de l'année 2009.*